



FÉDÉRATION ÉQUESTRE INTERNATIONALE

Sports équestres Saut d'obstacles

A. ÉPREUVES (2)

Épreuves masculines (-)	Épreuves féminines (-)	Épreuves mixtes (2)
s.o.	s.o.	Compétition individuelle Compétition par équipes continentales

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le saut d'obstacles :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Total	23	1	6	30

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Total	1

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2003.

Autres conditions requises par la FI

Certificat de capacité

Tous les athlètes participant aux JOJ doivent avoir obtenu un certificat de capacité dans l'une des compétitions suivantes :

- Championnat d'Europe junior de 2017;
- Championnat junior d'Amérique du Nord de 2017;
- Championnat junior d'Amérique du Sud de 2017 ;



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

- Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A (les certificats de capacité peuvent être obtenus lors de la première, deuxième ou troisième compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A quel que soit le pays organisateur) ;
- Compétition du Grand Prix CSI1* ;
- Compétition du Grand Prix CSI2*.

Les athlètes ne doivent pas avoir plus de huit points de pénalité au premier tour de l'une ou l'autre des compétitions susmentionnées pour obtenir un certificat de capacité.

Les certificats de capacité doivent être obtenus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mai 2018.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les épreuves sont citées dans l'ordre hiérarchique, indépendamment de la date de tenue des compétitions.

PLACES DE QUALIFICATION

HOMMES ET FEMMES

Nombre de places	Épreuve de qualification
23 athlètes	<p>PERFORMANCE & REPRÉSENTATION CONTINENTALE</p> <p>Le nombre total de participants sera de 30 et aucun CNO ne pourra être représenté par plus d'un athlète. Les CNO seront sélectionnés soit sur la base du classement individuel final des championnats continentaux, soit sur la base du classement continental du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles.</p> <p>GROUPES DE CNO</p> <p>Le terme "groupes" utilisé dans ce document fait référence aux six groupes dans lesquels les CNO sont répartis aux fins de la qualification :</p> <ol style="list-style-type: none">EuropeAmérique du Nord (Canada, États-Unis, Mexique, Amérique centrale et Caraïbes)Amérique du SudAsieAustralasie (Australie, Nouvelle-Zélande et tout autre pays d'Australasie qui pourrait devenir membre de la FEI)Afrique <p>Chaque groupe se voit attribuer un quota total de cinq (5) athlètes, lequel comprend également les places d'universalité. Une fois les places d'universalité attribuées, les athlètes les mieux classés de chaque groupe permettent à leur CNO de se qualifier sur la base du classement individuel final, jusqu'à ce que le quota de cinq athlètes par groupe soit atteint.</p> <p><i>Exemple : Si le groupe C – Amérique du Sud – obtient deux places d'universalité, les trois athlètes les mieux classés du groupe C permettront alors à leur CNO de se qualifier.</i></p> <p>Tous les athlètes qui permettront à leur CNO de se qualifier pour les JOJ ne doivent pas avoir plus de 18 ans l'année où ils participent aux épreuves de qualification. Le premier résultat de chaque athlète au Challenge (selon le tableau ci-dessous) sera utilisé aux</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

<p>fins de la qualification de son CNO, que la compétition ait lieu dans son pays ou à l'étranger.</p> <p>Pour toutes les épreuves de qualification, seule la première participation de l'athlète sur le cheval déclaré comptera pour la qualification du CNO.</p> <p>Les CNO se qualifieront via les compétitions suivantes :</p>	
Europe	Championnat d'Europe junior de 2017 (classement individuel)*
Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none">• Les deux (2) premiers CNO au classement du Championnat junior d'Amérique du Nord de 2017 pour le Canada, les États-Unis et le Mexique (classement individuel)*• Les CNO des trois (3) premiers athlètes au classement de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017** pour les Caraïbes et l'Amérique centrale. Dans le cas où une place d'universalité est attribuée à ce groupe, le nombre de CNO éligible pour une place de qualification via le Challenge mondial FEI de saut d'obstacles sera réduit à deux (2).
Amérique du Sud	3 ^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017**
Asie	3 ^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017**
Australasie	3 ^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017**
Afrique	3 ^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017**
<p>*Dans le cas où des athlètes comptabiliseraient le même nombre de pénalités au classement individuel final lors des championnats juniors continentaux de saut d'obstacles de 2017, l'égalité pour la dernière place de qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2018 sera départagée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• le résultat de la finale individuelle sera utilisé pour départager les ex aequo ;• s'il y a encore égalité, le temps enregistré lors du deuxième tour de la finale individuelle sera pris en compte pour départager les ex aequo ;• si l'égalité persiste, le temps enregistré lors du premier tour de la finale individuelle sera utilisé pour départager les ex aequo. <p>**NB : Seules les 3^{es} compétitions du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A, quels que soient les pays qui les organisent, comptent pour la qualification des CNO pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Ces compétitions doivent avoir lieu entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2017.</p>	

PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement un (1) athlète, pour autant que l'athlète en question réponde aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Si le CNO hôte inscrit un athlète, le nombre d'athlètes se qualifiant selon la procédure de qualification pour le groupe correspondant sera réduit de un (1).



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

PLACES D'UNIVERSALITE

Pour pouvoir prétendre à des places d'universalité, les athlètes doivent répondre aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Sur les 30 places disponibles, le CIO pourra attribuer, d'ici à mars 2017, jusqu'à six (6) places d'universalité, à raison d'un (1) concurrent au maximum par CNO. Le nombre de places d'universalité attribuées déterminera le nombre de places de qualification restantes.

Six (6) places d'universalité au maximum seront à la disposition des CNO admissibles aux JOJ, pour autant que les athlètes atteignent le niveau de performance minimum arrêté par la FEI et qu'ils répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit, en collaboration avec la FEI, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 mars 2017.

Une fois les places d'universalité attribuées, les places restantes seront pourvues selon la procédure de qualification décrite à la section D, en veillant à ce que chaque groupe soit composé de cinq athlètes.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

La FEI confirmera fin 2017 les places de qualification attribuées aux CNO via le Challenge et immédiatement après la tenue des Championnats continentaux de 2017 celles attribuées aux CNO via ces championnats.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit à la FEI et au BAYOGOC l'utilisation des places obtenues.

La FEI confirmera avant le 31 janvier 2018 les places de qualification attribuées aux CNO via les 3^{es} compétitions du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit à la FEI et au BAYOGOC l'utilisation des places obtenues.

CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à la FEI et au BAYOGOC, le 15 janvier 2018 au plus tard, l'utilisation de sa place.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit au sein du même groupe :



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

Europe	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel final du Championnat d'Europe junior de 2017.
Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO d'Amérique du Nord non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel final du Championnat junior d'Amérique du Nord de 2017 si un CNO d'Amérique du Nord se retire ; ou <ul style="list-style-type: none">• Au CNO d'Amérique centrale ou des Caraïbes non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A pour l'Amérique centrale et les Caraïbes si un CNO d'Amérique centrale ou des Caraïbes se retire.• Si les CNO d'Amérique du Nord ne sont pas en mesure d'occuper les places obtenues, la ou les places vacantes seront attribuées à des CNO d'Amérique centrale ou des Caraïbes sur la base des résultats enregistrés lors du Challenge et vice versa si des CNO d'Amérique centrale et des Caraïbes ne peuvent occuper leurs places.
Amérique du Sud	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour Amérique du Sud de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017.• S'il reste encore des places de qualification à attribuer, le CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel final du Championnat junior d'Amérique du Nord de 2017 obtiendra une place.
Asie	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Asie de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017.• S'il reste encore des places de qualification à attribuer, le CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Australasie de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017 obtiendra une place.
Australasie	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Australasie de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017.• S'il reste encore des places de qualification à attribuer, le CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Asie de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017 obtiendra une place.
Afrique	<ul style="list-style-type: none">• Au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Afrique de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017.• S'il reste encore des places de qualification à attribuer, le CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel final du Championnat d'Europe junior de 2017 obtiendra une place.

S'il reste encore des places de qualification à attribuer une fois la procédure exposée dans le tableau ci-dessus terminée, le CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement individuel final du Championnat d'Europe junior de saut d'obstacles de 2017 obtiendra une place. Cette procédure se répétera jusqu'à ce que les trente (30) de qualification soient occupées.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final pour l'Amérique du Sud de la 3^e compétition du Challenge mondial FEI de saut d'obstacles catégorie A de 2017.

Si la place du pays hôte ne peut être réattribuée à un CNO d'Amérique du Sud, c'est la procédure décrite à la section F. Réattribution des places de qualification inutilisées qui s'appliquera.

PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Pour les places d'universalité inutilisées, y compris celles restituées après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, c'est la procédure décrite à la section F. Réattribution des places de qualification inutilisées qui s'appliquera.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1^{er} avril 2017 - 31 décembre 2017	Période de qualification pour les JOJ 2018
	1^{er} avril 2017 - 31 mai 2018	Période d'obtention des certificats de capacité
	8^{iem} – 13^{iem} août 2017	Championnat d'Europe junior de 2017, Samorin (SVK)
	18-23 juillet 2017	Championnat junior d'Amérique du Nord de 2017, HITS-On-The-Hudson Saugerties, NY (USA)
	1^{er} avril 2017 – 31 décembre 2017	Challenge mondial FEI de saut d'obstacles 2017 catégorie A – Amérique du Sud
		Challenge mondial FEI de saut d'obstacles 2017 catégorie A – Caraïbes et Amérique centrale
		Challenge mondial FEI de saut d'obstacles 2017 catégorie A – Asie
		Challenge mondial FEI de saut d'obstacles 2017 catégorie A – Australasie
Challenge mondial FEI de saut d'obstacles 2017 catégorie A – Afrique		
Date limite pour l'accréditation	24 mai 2018	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	15 janvier 2018	Date limite à laquelle la FEI devra avoir informé les CNO des places de qualification qui leur ont été attribuées
	15 janvier 2018	Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé la participation de ses athlètes
	31 janvier 2018	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FEI et au BAYOGOC l'utilisation des



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

		places de qualification obtenues
Réattribution	2 juillet 2018	Date limite à laquelle la FEI devra avoir réattribué tous les places de qualification inutilisées et les CNO devront avoir confirmé l'utilisation de ces places.
	31 août 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	31 août 2018	Date limite pour les inscriptions nominatives dans tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	6 septembre 2018	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	06 – 18 octobre 2018	3 ^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018